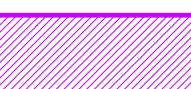
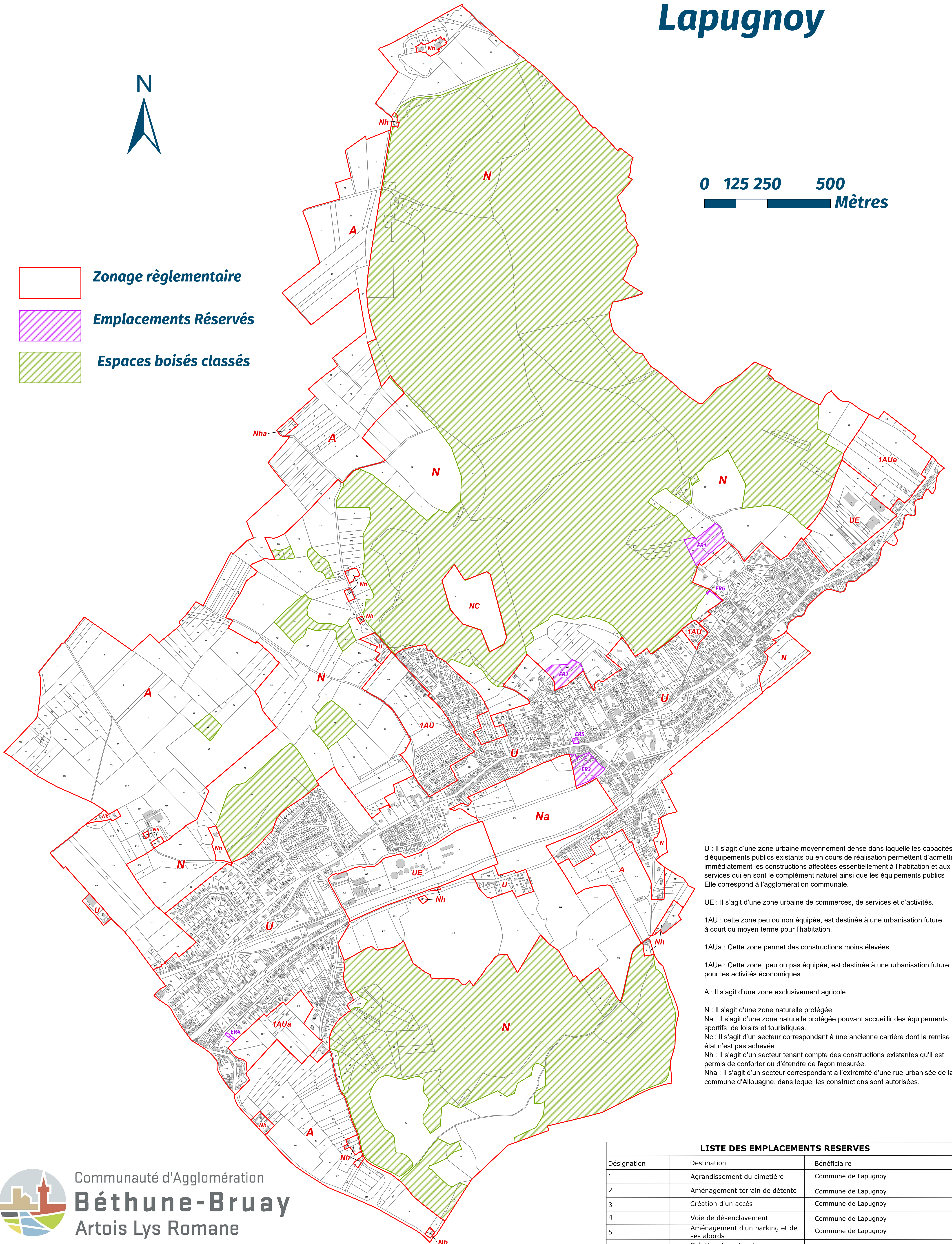


-  **Zonage réglementaire**
-  **Emplacements Réservés**
-  **Espaces boisés classés**



U : Il s'agit d'une zone urbaine moyennement dense dans laquelle les capacités d'équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement les constructions affectées essentiellement à l'habitation et aux services qui en sont le complément naturel ainsi que les équipements publics. Elle correspond à l'agglomération communale.

UE : Il s'agit d'une zone urbaine de commerces, de services et d'activités.

1AU : cette zone peu ou non équipée, est destinée à une urbanisation future à court ou moyen terme pour l'habitation.

1AUa : Cette zone permet des constructions moins élevées.

1AUe : Cette zone, peu ou pas équipée, est destinée à une urbanisation future pour les activités économiques.

A : Il s'agit d'une zone exclusivement agricole.

N : Il s'agit d'une zone naturelle protégée.

Na : Il s'agit d'une zone naturelle protégée pouvant accueillir des équipements sportifs, de loisirs et touristiques.

Nc : Il s'agit d'un secteur correspondant à une ancienne carrière dont la remise en état n'est pas achevée.

Nh : Il s'agit d'un secteur tenant compte des constructions existantes qu'il est permis de conforter ou d'étendre de façon mesurée.

Nha : Il s'agit d'un secteur correspondant à l'extrémité d'une rue urbanisée de la commune d'Allouagne, dans lequel les constructions sont autorisées.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES		
Désignation	Destination	Bénéficiaire
1	Agrandissement du cimetière	Commune de Lapugnoy
2	Aménagement terrain de détente	Commune de Lapugnoy
3	Création d'un accès	Commune de Lapugnoy
4	Voie de désenclavement	Commune de Lapugnoy
5	Aménagement d'un parking et de ses abords	Commune de Lapugnoy
6	Création d'un chemin	Commune de Lapugnoy